

## PROCES-VERBAL

Conseil d'école du 14 octobre 2016

Ecoles maternelle et élémentaire de Noiron-sous-Gevrey

*Etaient présents : Mme VENTARD, Présidente du SIVOS et Maire de Savouges, M. PIRAT, Maire de Noiron/Gevrey, Mme GODEFROY, représentant la commune de Broindon, Mme XENARD, D.D.E.N., les enseignants, Mme FOURIER, psychologue scolaire, M. PETITJEAN, maître E du RASED et les délégués des parents d'élèves.*

*Etaient excusés : M. ARMBRUSTER, Maire d'Epernay/Gevrey, Mme MOKRANI-DURAND, Directrice de l'école maternelle, Mme HISSLER, enseignante et Mme MESTRE, maître E du RASED, M. Chatelet, Délégué des parents d'élèves.*

Les membres du Conseil se présentent, et Mme Xénard donne des informations sur son rôle de Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) : elle a été désignée par M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de Dijon-Sud, M. Raquin, pour être médiatrice entre les enseignants, les collectivités locales et les parents.

Mme Fourier, psychologue scolaire, et M. Petitjean, maître E, présentent leurs missions au sein du RASED de Noiron. Ils précisent que cette année, les élèves de Noiron seront prioritaires pour bénéficier de l'aide pédagogique dont ils ont été privés l'an dernier, faute d'enseignant.

Mme Juffard rappelle les attributions du Conseil d'école et les modalités des votes qui vont suivre.

Elle donne les résultats des élections du 7 octobre : les 6 sièges de titulaires sont pourvus à l'école élémentaire, plus un suppléant; sur 235 inscrits, on compte 200 votants dont 19 ont déposé un bulletin blanc ou nul. Le taux de participation s'élève à 85,11%.

A l'école maternelle, sur 137 inscrits, 98 ont voté avec 92 suffrages exprimés et 6 bulletins nuls, soit un taux de participation de 71,53%. 6 sièges ont été pourvus : 3 titulaires et 3 suppléants.

### **Vote du regroupement des conseils d'écoles :**

Conformément à l'article D411-3 du Code de l'éducation, et après en avoir délibéré, le Conseil de l'école élémentaire décide de se regrouper avec celui de l'école maternelle pour 2016/2017, sous la présidence de Mme Juffard, Directrice de l'école élémentaire.

### **Vote du règlement intérieur :**

Après consultation, le Conseil adopte à l'unanimité le règlement des écoles maternelle et élémentaire. Les documents sont consultables sur le site [ecolenoiron.fr](http://ecolenoiron.fr), ainsi que le règlement-type départemental.

### **Sécurité : PPMS et travaux effectués :**

Mme Juffard rappelle le Plan Particulier de Mise en Sûreté, dont les parents d'élèves ont été informés lors des réunions de rentrée. Elle présente le bilan de l'exercice de sécurité civile qui a eu lieu le 28 septembre, en précisant que le nombre d'exercices à organiser n'est encore pas défini. Mme Ventard informe le Conseil que, suite à cet exercice et aux échanges avec la gendarmerie qui était présente au debriefing, une réflexion est menée au sein du SIVOS et en collaboration avec les directrices pour définir le système d'alarme le plus adapté à la situation.

Depuis la rentrée, les clôtures et les accès ont été sécurisés. Le portail de la maternelle est neuf, celui de l'élémentaire fait l'objet d'une étude visant à inclure l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Mme Juffard souligne l'efficacité des aménagement routiers effectués devant l'école élémentaire et au croisement de la rue de l'église et de la D 996. Mais les parents de l'école maternelle déplorent toujours la circulation difficile aux heures de sortie, en particulier le mercredi midi. Ils demandent également si le portail de la maternelle pourrait n'être ouvert qu'au dernier moment pour augmenter

encore la sécurisation des lieux.

Mme Ventard informe le Conseil que pendant les vacances d'automne, des travaux seront réalisés sur la cloison séparant la bibliothèque des locaux accueillant le périscolaire, afin d'améliorer l'accueil des élèves et du public.

La société de bus Linck, qui assure le transport scolaire, fera effectuer aux élèves des exercices de sécurité dans le bus, **jeudi matin 10 novembre**. Cette année, les élèves du CP au CM2 seront concernés.

### **Effectifs :**

Si les effectifs restent stables à l'école élémentaire (140 élèves à la rentrée de novembre), ils seront en baisse très sensible l'an prochain à l'école maternelle, ce qui pourrait entraîner une fermeture de classe. Mais Mme Fourier signale qu'avec 15 tout-petits potentiellement scolarisables, une classe avec un dispositif « accueil des moins de 3 ans » pourrait être envisagée.

Le projet sera soumis à M. Raquin, Inspecteur de la circonscription.

### **Projet d'école :**

Un nouveau projet d'école a été construit pour 3 ans dans chaque école, en attente de validation par M. l'Inspecteur. Ils seront présentés dans leur intégralité au 2e conseil d'école.

L'école maternelle aura 3 priorités :

- 1) dépasser les difficultés relationnelles et de concentration par des ateliers de « méditation de pleine conscience », animés par Mme Fourier, psychologue scolaire ;
- 2) poursuite de la chorale et fabrication d'instruments ;
- 3) élaborer un parcours d'apprentissage et construire des références culturelles.

L'école élémentaire a défini 2 priorités :

- 1) élaboration du parcours citoyen dans le cadre de la grande mobilisation pour les valeurs de la République ;
- 2) donner du sens à l'Histoire au travers de l'évolution de l'école dans les 4 communes du SIVOS.

Mme Juffard précise que les écoles élémentaires de la Communauté de communes du Sud-dijonnais ont été désignées « écoles pilotes » dans l'élaboration du Parcours Citoyen 21.

### **Coopérative scolaire et projets :**

Les écoles maternelle et élémentaire présentent un bilan financier des coopératives scolaires équilibré.

Divers projets pourront donc être financés.

A l'école maternelle, les élèves sortiront pour assister à un spectacle dans une salle :

- le 11 octobre, les classes de MS/GS et GS sont allés au théâtre des Feuillants pour une représentation musicale intitulée « en Enfance » ;
- le 11 janvier, les TPS/PS iront au Bistrot de la scène pour assister au spectacle « On a volé la bulle de rêve de Luméma », alliant musique, danse et histoire.

Sur la thématique du temps et de la découverte d'oeuvres, les élèves travailleront avec Sabrina Malsert, responsable de la bibliothèque intercommunale, et avec Mme Beck, diplômée en archéologie, qui présentera la « préhisto-couette ».

A l'école élémentaire,

- 11 séances de natation sont prévues pour les CP et CE1, à la piscine olympique, à partir du 3 janvier. Les élèves seront encadrés par M. Demoux et M. Assimon (budget total : 1855 €).
- diverses animations autour des livres auront lieu en partenariat avec la bibliothèque intercommunale : « Animalivres » pour les classes de CP, CE1, CE2 et CE2/CM1, « 1,2,3 albums »

pour les classes de CM1/CM2 et CM2 ;

- certains projets déjà entamés les années précédentes pourraient être reconduits : animations autour du sentier de la Boïse avec le SBV, défi-anglais avec le collègue, rencontres de football avec l'USEP ;
- une vente de mugs personnalisés par les élèves sera lancée pour Noël ;

A noter : les photos scolaires n'ayant pas donné entière satisfaction l'an dernier, il a été décidé de changer de prestataire.

### **Informations diverses :**

- Mme Juffard informe le Conseil de la mise en place progressive d'un livret scolaire numérique pour les élèves du CP à la 3ème. Les bilans seront trimestriels. Les parents disposeront bientôt d'un code pour accéder au document, comme cela se fait déjà au collège. En attendant, le 1er bilan sera distribué sous format papier.
- En concertation avec les Délégués des parents, les dates des manifestations retenues sont les suivantes :
  - 1) carnaval le 11 ou le 18 mars à Savouges (si la salle est libre),
  - 2) chasse aux œufs le 8 avril à Savouges si le terrain est disponible,
  - 3) kermesse le 17 juin à Savouges si l'Espace Damy est libre. La possibilité de réunir spectacles des écoles et kermesse le même jour est à l'étude.
- Un Délégué des parents d'élèves, interroge les enseignants de l'école élémentaire sur la pertinence de garder en l'état le site internet de l'école. Il lui est répondu que c'est un outil au service de l'équipe pédagogique, et qu'il a donc toute sa légitimité.

Mme Fauré, enseignante,  
p/o la Directrice de l'école maternelle

Mme Juffard, Directrice  
de l'école élémentaire